



**Décision n° 2021-DC-0715 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 28 septembre 2021
relative à la modification de la composition du comité scientifique
auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire**

L’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment le titre IX de son livre V ;

Vu la décision n° 2018-DC-0650 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 6 novembre 2018 relative au comité scientifique auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Décide :

Article 1^{er}

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de Mme Christelle ROY, en tant que membre du comité scientifique auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire, à compter du 8 juin 2021.

Article 2

Est nommé membre du comité scientifique auprès de l’Autorité de sûreté nucléaire à compter du 28 septembre 2021 et ce, jusqu’à la fin de la mandature en cours :

M Christophe BADIE

Article 3

Le directeur général de l’ASN est chargé de l’exécution de la présente décision, qui sera publiée en français et en anglais au Bulletin officiel de l’ASN.

Fait à Montrouge, le 28 septembre 2021.

Le collège de l’Autorité de sûreté nucléaire*,

Signé par :

Bernard DOROSZCZUK

Sylvie CADET-MERCIER

Géraldine PINA

Laure TOURJANSKY

* Commissaires présents en séance.